



Le 1^{er} septembre 2020, Tours

Dès le 7 septembre 2020

292 km de voirie repassent aux 90 km/h sur le réseau routier départemental

Suite à un décret du Gouvernement, la limitation à 80 Km/h a été mise en application le 1^{er} juillet 2018 sur les 3 360 km de nos routes départementales. Le 6 juin 2019, l'Assemblée Nationale votait un assouplissement de la mesure en laissant la responsabilité de cette adaptation aux élus locaux sur la voirie de leur territoire. Le Département a donc travaillé sur des propositions pour un retour aux 90 km/h sur les principaux axes structurants de son réseau.

Le Conseil départemental a fait voter le 15 novembre dernier, le retour aux 90 km/h d'environ 10% du réseau routier départemental, puis il a soumis ses propositions à sa commission départementale de sécurité routière le 19 décembre dernier ; celle-ci a alors rendu un avis favorable, sans aucune opposition. En raison de la crise sanitaire, la Commission Départementale de la Sécurité Routière de l'État dont l'avis est obligatoire, n'a pu se réunir que le lundi 29 juin en Préfecture ; elle a émis un avis favorable au schéma proposé par le Département (10 votes pour et 3 contre).

L'application de cette mesure prendra effet le **7 septembre 2020**.

Pour mémoire, ce sont ainsi plus de 292 km, soit 9,7 % du réseau routier départemental, qui repasseront à 90 km/h.

Contact presse

Christine Mercier – cmercier@departement-touraine.fr

06.30.80.15.06 – 02.47.31.49.47

